

le 21-09-16 1 exp m^e LEFEBVRE

EXTRAIT DES MINUTES
du Secrétariat - Greffe du Tribunal
de Grande Instance de FONTAINEBLEAU
(Seine et Marne)

Cour d'Appel de Paris

Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau

Jugement du : 01/09/2016

Chambre correctionnelle

N° minute : [REDACTED]

N° parquet : [REDACTED]

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Fontainebleau le PREMIER
SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE,

composé de Madame KRIEF Catherine, vice-président, présidente du tribunal
correctionnel désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article
398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Madame CHAMMAH Laurence, greffière,

en présence de Madame KAUFFMAN Cécile, substitut,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

Prévenu

Nom : [REDACTED]

né le [REDACTED]

Nationalité : [REDACTED]

Situation familiale : [REDACTED]

Situation professionnelle : [REDACTED]

demeurant : [REDACTED]

comparant, assisté de Maître GEBELIN du cabinet KIRMEN et LEFEBVRE, avocat
au barreau de PARIS.

Prévenu du chef de :

CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR MALGRE UNE SUSPENSION
ADMINISTRATIVE OU JUDICIAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE faits commis
le 20 février 2015 à 18h10 à FORGES

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de [REDACTED]

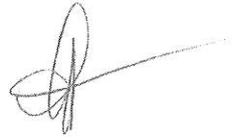
Relaxe [REDACTED] des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE



LA PRESIDENTE



COPIE EXPEDITION CONFORME
délivrée par le Greffier en Chef
Tribunal de Grande Instance de
MONTAINEBLEAU (Seine et Marne)